

II. — MAROC

1. — L'ENSEIGNEMENT ET LES PROBLÈMES DE LA JEUNESSE

Il ne nous paraît pas possible de séparer, comme nous le faisons d'ordinaire, en deux chapitres distincts les problèmes de l'enseignement et l'agitation de la jeunesse des écoles, tant les deux choses ont été, cette année, étroitement imbriquées. L'agitation n'a pour ainsi dire pas cessé et elle a posé en termes aigus, devant l'opinion et devant le gouvernement, le problème de l'éducation des jeunes et de la formation des cadres.

On connaît les termes de ce problème; ils n'ont pas changé de nature; mais on peut se demander s'ils ne s'aggravent pas avec le temps. C'est d'abord la difficulté de rattraper le retard de la scolarisation dans un contexte de « démographie galopante ». A la rentrée d'octobre 1970, M. Haddou Chiguer, ministre de l'enseignement comptait 1 120 000 élèves, soit 212 000 nouveaux. C'est un beau résultat, certes, et l'on ne méconnaît pas les efforts qu'un tel bilan suppose en matière de constructions scolaires et surtout de formation du personnel enseignant. « Tous les élèves en âge scolaire présentés par les parents pour être admis dans l'enseignement primaire ont pu trouver place à l'école », a affirmé le ministre. Il est vrai qu'il faut tenir compte de l'existence des écoles coraniques et de l'enseignement privé, mais cela permet-il de considérer comme comblé l'écart entre les 212 000 nouveaux élèves de cette année et les 350 000 à 400 000 naissances annuelles que représente la poussée démographique ?

Mais ce n'est pas, on s'en doute, les enfants de l'école primaire qui ont causé plus de soucis au gouvernement. L'agitation des étudiants et des lycéens n'est certes pas un phénomène propre au Maroc ni au Tiers-Monde en général. Il semblerait même que, dans des pays dont on s'accorde à déplorer « le manque de cadres », le problème des débouchés dût se poser en termes moins aigus pour la jeunesse instruite que dans des pays d'un haut niveau de développement où les diplômés abondent et où la concurrence est plus sévère. On sait qu'il n'en est pas toujours ainsi : de même que l'effort de scolarisation est souvent en retard sur l'accroissement démographique le rythme de la création d'emplois a du mal à s'ajuster à celui de la multiplication des diplômés. Ce n'est d'ailleurs pas simple affaire de nombre : il peut y avoir pléthore d'avocats et pénurie d'ingénieurs. Ajoutons que, dans des pays où la fonction publique absorbe un grand nombre de diplômés, la quantité des jeunes cadres engagés après l'indépendance ajourne les perspectives de mise à la retraite.

L'inquiétude pour l'avenir paraît bien être à la base du malaise des jeunes Marocains, surtout des lycéens. Les porte-parole officiels ont parfois accusé l'opposition politique, d'inspirer ces grèves, voire d'en « tirer les ficelles ». Il semble plutôt qu'il se soit agi de « grèves sauvages », qui échappaient à tout encadrement syndical ou politique. Il est arrivé, par exemple, qu'une organisation étudiante qui avait fait grève par solidarité avec les lycéens reprenne le travail sans être suivie par ceux-ci ou que les lycéens l'imitent mais pour se remettre en grève le lendemain.

Ce sont les étudiants en médecine qui donnent le branle, dès le 9 janvier, en décidant une grève de cinq jours (la seconde depuis le début de l'année universitaire). Ils demandent un allègement des programmes et une révision dans le système d'attributions des bourses; ils réclament surtout le droit d'assumer l'externat dans les hôpitaux à partir de la troisième année, c'est-à-dire une formation plus pratique et moins théorique.

Au mois de février, la grève affecte peu à peu l'ensemble des étudiants et des lycéens. Le mouvement commence par les étudiants du 1^{er} cycle de l'Institut agronomique, puis s'étend à la Faculté des Lettres, à l'Ecole normale supérieure, à l'Ecole des Mines, pour gagner les autres Facultés ou Ecoles supérieures et enfin un certain nombre de lycées de Rabat et des provinces. Les congés de l'Aïd-el-Kebir amènent une pause de quelques jours, mais, au retour des vacances, les grèves reprennent.

Si la politique ne paraît pas avoir été à l'origine du mouvement, celui-ci a eu, en revanche, des répercussions politiques. M. Ahmed Reda Guedira, ministre d'Etat chargé de l'enseignement secondaire, technique, supérieur et de la formation des cadres, est « déchargé de ses fonctions » le 20 février par le Roi, qui confie au Dr Laraki, Premier ministre, la responsabilité provisoire du département, et lui adjoint, quelques jours plus tard, M. Mohammed Chafik comme sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement secondaire, technique, supérieur et à la formation des cadres. Le départ de M. Guedira ne saurait être, sans doute, entièrement expliqué par les péripéties de l'agitation étudiante (rappelons qu'au même moment se produit à Madrid l'arrestation, par la police espagnole de plusieurs Marocains membres de l'U.N.F.P. qui devaient être livrés ensuite à la police marocaine et accusés de complot contre la sûreté de l'Etat). Mais M. Guedira avait engagé, en janvier, le dialogue avec les étudiants en médecine, il préparait une réforme de l'enseignement qui rencontrait des résistances parmi ses collègues et la presse d'opposition, signalant sa disgrâce, parlait de l'éloignement d'un homme connu comme étant un libéral ».

Quoiqu'il en soit, le Dr Laraki, parlant le lendemain aux étudiants, les invitait à reprendre le dialogue, tout en adressant un avertissement aux « fauteurs de troubles ». Les deux organisations d'étudiants, l'U.N.E.M. et l'U.G.T.M., se déclaraient prêtes à répondre à cette invitation mais n'en continuaient pas moins la grève. L'impasse paraissait totale: le Premier Ministre n'acceptait de reprendre le dialogue que si la grève cessait d'abord à l'Université et les étudiants subordonnaient l'arrêt de la grève à la satisfaction d'une partie au moins de leurs revendications. Cependant un dahir du 16 février, paru le 18, créait un « Conseil supérieur de l'enseigne-

ment », appelé à remplacer l'organisme similaire qui avait été créé en 1959 et était tombé en sommeil. Son rôle, consultatif consiste à donner un avis sur la formation des cadres, les projets de réforme et les options fondamentales en matière d'enseignement. Il comprend de droit plusieurs membres du gouvernement et les présidents des assemblées préfectorales et provinciales ainsi que des membres élus parmi les enseignants, les étudiants, les associations d'anciens élèves et de parents d'élèves, enfin des membres désignés du secteur semi-public et du secteur privé.

Après une réunion tenue par le Premier Ministre, le 26 février en présence du Directeur général du cabinet royal, et à laquelle assistaient des représentants des professeurs et des étudiants, le président de l'U.N.E.M. informait le 6 mars le Premier Ministre que les étudiants, de cette organisation avaient cessé la grève. Quant aux lycéens, ils étaient avertis le 4 mars que ceux qui n'auraient pas repris leurs cours le 7 seraient exclus des établissements d'enseignement. On annonça le 11 que 784 élèves tombaient sous le coup de cette mesure, mais le Roi ordonnait, le 15, de les réintégrer.

Dans le discours du Trône, prononcé le 3 mars, le Roi s'était déclaré prêt, lui aussi, à « engager le dialogue avec toutes les catégories d'enseignants et avec toutes les associations de parents d'élèves « et » avec les étudiants de toutes les facultés ». Il clôtura lui-même le 11 mars le « Colloque d'Ifrane » prélude aux travaux des commissions chargées d'étudier les problèmes de l'enseignement et de proposer des réformes. Dans le discours prononcé à cette occasion, il critiqua la façon dont on avait tenté d'appliquer les principes : marocanisation, arabisation, généralisation, unification. « Leur manipulation, dit-il, et leur combinaison sans suffisamment de discernement ont fait qu'ils se sont neutralisés pour donner un résultat négatif... Il nous faut en vérité suivre le processus suivant : opérer la marocanisation d'abord, l'arabisation ensuite et terminer par la généralisation. C'est au terme de ce parcours que l'unification prendra tout son sens et nous permettra d'intégrer complètement notre civilisation dans le progrès du xx^e siècle ».

Quatre grandes commissions furent constituées, dont les travaux, commencés à Ifrane, devaient se poursuivre à Rabat du 18 au 24 avril et du 12 au 14 mai. Le 20 mai, M. Mamoun Tahiri, nommé entre temps à la tête du ministère dont le Dr Laraki avait assuré l'interim, exposait à la télévision les résultats du Colloque d'Ifrane.

Mais un incident devait faire rebondir, au même moment, les grèves d'étudiants. Divers responsables de l'Union nationale des étudiants marocains furent « convoqués », au début de mai, par la gendarmerie royale et emmenés dans des camps de l'armée, pour y être incorporés. Cette abrogation du sursis, en pleine année scolaire et à quelques semaines des examens, prit aux yeux des étudiants un caractère répressif et une manifestation, qui eut lieu à Rabat le 11 mai, fut dispersée par la police et suivie d'une grève qui devait durer jusqu'au 9 juin. Plusieurs étudiants furent arrêtés, dont le président du comité exécutif de l'U.N.E.M. Une trentaine furent condamnés avec sursis à des peines variant de un mois à dix jours de prison. Des manifestations dans l'enceinte du tribunal pro-

voquèrent de nouvelles arrestations et vingt huit autres étudiants, dont le président de l'U.N.E.M., furent condamnés à des peines de prison avec sursis.

La grève devait même s'étendre au corps enseignant. Sans prononcer le mot « grève », les membres du Syndicat national de l'enseignement supérieur, proche de l'U.M.T., décidèrent le 28 mai de « cesser toute activité tant que les étudiants ne reprendraient pas les leurs ». Cette initiative plaçait dans une situation délicate les enseignants étrangers, en majorité Français. Ces derniers écrivirent au ministre de l'enseignement supérieur pour lui exprimer leurs inquiétudes à propos de la session d'examens de fin d'année.

Aux revendications précédentes des étudiants s'ajoutait celle d'obtenir la garantie que leur sursis militaire ne serait pas aboli arbitrairement avant la fin de leurs études. Le Conseil de l'Université, réuni le 5 juin sous la présidence du ministre, émit d'ailleurs le vœu que soit donnée à tous les étudiants la possibilité de terminer leurs études après examen de leurs demandes de sursis.

Même si les revendications des étudiants n'avaient pas un caractère politique en elles-mêmes, la politique était présente à l'esprit de la plupart des interlocuteurs. On sait que les liens des deux principales unions d'étudiants avec les partis d'opposition de l'U.N.E.M. avec l'U.N.F.P. et de l'U.G.E.M. avec l'Istiqlal, M^e Abderrahim Bouabid, leader de l'U.N.F.P., et plusieurs avocats de cette tendance défendaient les membres de l'U.N.E.M. poursuivis devant les tribunaux. Le comité exécutif du parti de l'Istiqlal, réuni les 23 et 24 mai, entendit notamment un discours de son président, M. 'Allal El Fâsi, où celui-ci affirmait la solidarité du parti avec les étudiants. Dans la campagne pour le référendum relatif à la réforme de la constitution, les deux Unions d'étudiants se prononcèrent pour le « non », suivant en cela l'attitude de la *Koutlah al-wataniya*, de l'U.M.T. et de l'U.G.T.M. Le 23 juillet, le président de l'U.N.E.M. M. Lakhsassi, était de nouveau arrêté.

Le colloque d'Ifrane, les travaux des commissions, certaines décisions du ministère relancèrent en outre une vieille polémique, celle qui concerne l'arabisation. On sait que c'est un des articles essentiels du programme du parti de l'Istiqlal. Son président la réclamait une fois de plus dans son discours du 23 mai devant le comité exécutif. Le conseil national du parti devait adopter le 25 octobre, un certain nombre de motions allant dans le même sens, et déclarer le 29, que « la politique gouvernementale de l'enseignement perpétue et consolide la francisation de l'enseignement »; il demandait la création d'une école vraiment marocaine et l'arabisation de l'administration.

Le quotidien istiqlalien, *Al-'Alam*, publiait le 12 octobre le rapport de la sous-commission de l'arabisation au colloque d'Ifrane, qui proposait : des mesures destinées à préparer l'arabisation des disciplines mathématiques et scientifiques (surtout des exercices de traduction), — un plan spécial pour l'arabisation des matières d'histoire, de géographie et de philosophie —, un plan d'arabisation des cadres supérieurs comportant notamment la

suppression des cours d'histoire, de géographie, de philosophie et de droit en langue française dans les Facultés de Lettres et de Droit et l'intégration de leurs étudiants dans les cours correspondants en langue arabe, la création de cours techniques en arabe à la Faculté des sciences et à l'Ecole d'ingénieurs — un plan pour l'arabisation de l'administration, à commencer par l'Ecole d'administration. Le cinquième objectif, « combler le fossé qui sépare le primaire du secondaire », n'avait pas réalisé l'unanimité sur les moyens, puisque les uns voulaient le statu quo, d'autres la suppression totale du français dans le primaire, d'autres, à l'inverse, l'adjonction d'une année au primaire pour renforcer les connaissances en langue étrangère, d'autres encore le retour à l'enseignement du calcul et des leçons de choses en Français dans le primaire jusqu'à ce que soient formés les cadres arabisants nécessaires.

C'est cette dernière solution qui devait être adoptée par le ministère de l'enseignement primaire et annoncée à la veille de la rentrée scolaire. Sa justification est la suivante : les professeurs de mathématiques et de sciences, dans le second degré, étant presque tous des Français, cet enseignement ne peut être donné qu'en langue française; si les enfants qui entrent au lycée n'ont jamais étudié le calcul et les sciences qu'en arabe, un temps précieux doit être consacré à leur apprendre le langage nouveau dans lequel ils doivent poursuivre cet enseignement.

Cette mesure devait être considérée comme un « retour en arrière » par les partisans de l'arabisation et provoquer leurs protestations. Le 10 octobre, un communiqué de la Fédération autonome de l'enseignement au Maroc (U.G.T.M.) déclarait que « l'abandon de l'arabisation du calcul dans le primaire est une humiliation ».

On notera que, dans son numéro du 6 octobre, *Al'Alam* posait l'alternative « arabisation-francisation » en termes de lutte des classes. L'arabe, écrivait-il, « est aussi la langue des classes exploitées... Rester attaché à la langue d'un étranger, quelqu'il soit, signifie le maintien des privilèges des classes liées à cet étranger. Tant que la langue de la technologie, de l'économie et de la science restera éloignée de celle des classes opprimées, ces classes demeureront étrangères à ces disciplines. Le conflit n'existe donc pas entre deux mentalités : arabisme et modernisme, mais entre deux classes ». Qualifier la culture française de culture « bourgeoise », et la lier au capitalisme, au néo-colonialisme et à l'impérialisme, c'est un processus qu'on rencontre souvent chez les « progressistes ». Il est nouveau semble-t-il sous la plume d'un membre de l'Istiqlal. Faut-il en conclure que le parti se rapproche, dans son analyse socio-politique, des thèses de ses alliés de la *Koutlah*, ou bien qu'il espère, en liant la rivalité des langues à celle des classes, convertir à la lutte pour l'arabisation un associé demeuré jusqu'ici moins ardent que lui sur ce chapitre ?

Quant à la politique du gouvernement en matière d'arabisation, elle apparaît dictée surtout par, ses amis diront : le réalisme, ses adversaires : l'opportunisme. S'il francise d'un côté, il arabise, en effet, de l'autre. Dans une circulaire adressée aux délégués provinciaux à la veille de la rentrée d'octobre, M. Mamoun Tahiri, ministre de l'enseignement secondaire, techni-

que et supérieur, a annoncé l'arabisation de la philosophie, de l'histoire et de la géographie selon un calendrier qui s'étend d'octobre 1970 à octobre 1973 pour la philosophie, et d'octobre 1970 à octobre 1976 pour l'histoire et la géographie. Une commission comprenant des professeurs d'université, des inspecteurs et des professeurs de l'enseignement secondaire a été chargée de réviser les programmes, d'élaborer un plan relatif à la composition, l'impression et la distribution de livres *ad hoc*, etc.

L'arabisation est rarement contestée publiquement. On notera cependant que le périodique *At-Takatoul*, organe du Mouvement Populaire, dans ses numéros du 24 septembre et du 1^{er} octobre, s'est prononcé pour le bilinguisme dans l'enseignement et a réclamé une fois de plus (il l'avait déjà fait les années précédentes) l'enseignement du berbère, « langue de la majorité de la population dans le Sous, l'Atlas, le Rif, dans toutes les régions du Sud et même dans les grandes villes (*sic*) ».

*
**

Parmi les réformes opérées au cours de l'année 1970, on relève celles de la licence ès-lettres (*B.O.R.M.* du 15 avril) et de la licence ès-science (*B.O.R.M.* du 12 août). Les études en vue de la licence ès-lettres durent quatre ans et sont divisées en deux cycles de deux années, le premier étant sanctionné par le « Certificat universitaire d'études littéraires », le second par le diplôme de licencié. Quatre branches sont prévues : lettres arabes, langues étrangères avec deux options : français ou langues vivantes, histoire et géographie, philosophie. On entre au premier cycle avec le baccalauréat ou un diplôme équivalent ou un examen spécial d'entrée. L'assiduité est obligatoire. On ne peut se présenter que quatre fois à un même examen (il y a deux sessions par an). Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire; il faut être admissible à l'écrit pour présenter l'oral. En seconde année du second cycle, le candidat rédige une monographie d'une cinquantaine de pages.

La licence ès-sciences comporte, elle aussi, deux cycles de deux années, le premier sanctionné par le « certificat universitaire d'études scientifiques ». Le second, sanctionné par la licence, donne accès au professorat du 2^e cycle de l'enseignement secondaire, et au 3^e cycle de l'enseignement supérieur, où l'on prépare un doctorat de spécialité. Le baccalauréat de mathématiques ou de sciences expérimentales est exigé à l'entrée du 1^{er} cycle; il existe aussi un examen spécial d'entrée. L'assiduité est obligatoire. Le 1^{er} cycle comporte trois branches : Mathématiques et physique, physique et chimie, biologie et géologie, — et le 2^e cycle quatre : sciences mathématiques, sciences physiques soit avec mention physique soit avec mention chimie, sciences naturelles.

L'École Normale Supérieure, dont les problèmes étaient à l'origine du mécontentement d'une grande partie des étudiants de Lettres, a été profondément réorganisée par un décret du 7 octobre (*B.O.R.M.* du 4 novembre). L'École est chargée de la formation et du perfectionnement des professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire et du personnel

d'inspection et d'encadrement pédagogique. Les sections correspondent aux différentes disciplines de l'enseignement secondaire. Le régime est en principe l'internat. Il faut une licence d'enseignement pour être admis, mais un concours est prévu si le nombre des candidats dépasse celui des postes à pourvoir. L'élève s'engage à servir au moins huit ans dans l'enseignement public, non comprises les années d'école, pendant lesquelles il perçoit un traitement. La scolarité ne dure qu'un an et consiste en une formation pédagogique, théorique, et pratique, celle-ci dans un établissement secondaire d'application. Les élèves ne peuvent s'inscrire en même temps dans un autre établissement d'enseignement supérieur. A l'issue de cette année, ils subissent des épreuves écrites du C.A.P.E.S. (dont la structure doit être précisée par un autre décret); les épreuves orales et pratiques se passent au cours de la première année d'exercice. Un régime transitoire est prévu jusqu'au 31 octobre 1974 pour les candidats admis avant le 1^{er} octobre 1970.

Les professeurs du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire sont formés par des « Centres pédagogiques régionaux », que crée un autre décret de la même date. Le régime en est aussi l'internat et des établissements d'application y seront rattachés. Le personnel enseignant est constitué d'inspecteurs de l'enseignement du second degré et de professeurs du 2^e cycle de l'enseignement secondaire. L'admission se fait sur titre (baccalauréat ou équivalence) ou par concours s'il y a plus de candidats que de postes. Les études durent trois ans, dont deux dans un C.P.R. et une en qualité de professeur stagiaire. Le passage d'une année à l'autre est prononcé sur l'examen du dossier scolaire. Le doublement n'est pas admis. Au bout de deux ans, l'élève subit l'examen écrit du C.A.P.E.S. 1^{er} cycle, qui n'a qu'une session par an; les épreuves orales et pratiques sont passées pendant l'année de stage.

Le « Conseil supérieur de l'enseignement » a fait l'objet de deux dahirs au cours de la même année : celui du 16 février déjà signalé, a été abrogé par un dahir du 3 octobre (*B.O.R.M.* du 28 octobre). Les modifications apportées ne sont pas considérables. Le Conseil, purement consultatif, n'a qu'une session par an, en septembre. Il peut être réuni en session extraordinaire et constituer des commissions, dont une commission permanente. Les étudiants y sont représentés (3 élus par faculté ou institut rattaché à l'université).

On notera également, dans le domaine de la formation des cadres, la création de deux établissements nouveaux : « L'Institut national d'études judiciaires » (décret du 29 janvier, *B.O.R.M.* du 4 février), placé sous l'autorité du ministre de la Justice et destiné à « donner aux juges suppléants une formation leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les juridictions et à assurer le perfectionnement des magistrats titulaires », — et « l'Ecole nationale des Postes et Télécommunications » (décret du 30 janvier, *B.O.R.M.* du 11 février), qui prépare aux examens et concours organisés par ce département.

*
**

La nouvelle année scolaire 1970-1971 n'a pas tardé à connaître la même agitation que la précédente. La transformation profonde de l'École normale supérieure amena des protestations parmi les étudiants; la question des bourses, les difficultés de logement dans les cités universitaires furent l'occasion de diverses manifestations de mécontentement.

Mais ce sont les lycéens qui devaient, les premiers, relancer les mouvements de grève. L'initiative vint des élèves du lycée Mohammed V de Casablanca, le 10 décembre, et gagna peu à peu les autres établissements de la ville. Une solution provisoire fut trouvée par les autorités, qui avancèrent les congés de fin d'année. Mais les grèves devaient rebondir dès le début de l'année 1971.

*
**

La coopération de la France dans le domaine de l'enseignement est en train de prendre un nouveau tour. La doctrine du Quai d'Orsay est que « la coopération de substitution n'est guère efficace et durable » et qu'il convient de la réorienter en entreprenant, dans la perspective d'une relève progressive, une « aide à la formation par les pays de leurs cadres et de leurs propres formateurs ».

Le communiqué commun publié le 21 décembre par les deux ministres des affaires étrangères spécifiait à ce sujet : « les deux parties ont reconnu la nécessité de faire progresser la coopération culturelle, scientifique et technique et d'en accroître l'efficacité en l'adaptant aux conditions nouvelles, notamment dans le sens de la formation des cadres. A cet effet, elles sont convenues de procéder à la révision des conventions de 1957 ».

On notera que cette « réorientation » de la coopération culturelle entre le Maroc et la France a reçu l'approbation de l'éditorialiste du quotidien de l'Istiqlal, *Al-'Alam*, qui voit précisément dans la « coopération de substitution » un des principaux obstacles à l'arabisation.

Une certaine opposition, de caractère politique, à la coopération culturelle avec la France s'est manifestée sous une forme nouvelle. A la veille des vacances de Pâques, des tracts répandus à l'intérieur du lycée Descartes, à Rabat, établissement de la Mission universitaire et culturelle française, ont mis en cause le rôle de cet organisme, affirmant que « la coopération technique est chargée d'accroître (au Maroc) les investissements des capitalistes métropolitains ».

Cet incident est à rapprocher de la publication dans la revue *Souffles*, de Rabat, en mai 1970 d'un « Manifeste pour une culture du peuple », publié par une « Association de recherche culturelle ». On y dénonce « la paralysie actuelle de la culture marocaine... résultat direct... de la domination étrangère (ou néo-colonialisme) basée sur le mépris de la culture des autres peuples et qui continue son entreprise de conquête culturelle et idéologique ». On demande aux « intellectuels qui se refusent à être des

mercenaires du néo-colonialisme » qu'ils « s'affranchissent des aliénations de la culture bourgeoise et universitaire qui conduit nécessairement à la capitulation devant l'entreprise néo-coloniale ». A rapprocher aussi de l'article d'*Al-'Alam*, cité plus haut, qui voit dans le combat pour l'arabisation un épisode de la « lutte des classes ».

Le souci du Maroc ne pas se laisser enfermer dans un contact culturel exclusif avec la France s'est manifesté le 26 janvier par la signature d'un accord culturel maroco-italien.

Dans une conférence de presse donnée le 13 janvier, le président de la Chambre de commerce américaine de Casablanca a annoncé la création à Tanger d'une université maroco-américaine destinée à initier les cadres marocains au *marketing* et au *management*. Le 18 août, la firme américaine « Général Tire international » annonçait un premier versement de 20 000 dollars au titre de sa contribution à « l'édification de l'Université d'Afrique du Nord à Tanger ».

Dans un domaine parallèle à celui de l'enseignement le P.A.M. a fait savoir le 17 avril qu'il fournirait un total de 4 176 000 dollars d'aide alimentaire pour assurer pendant cinq années scolaires un régime de base riche en protéines à 18 200 élèves internes appartenant aux zones rurales.

2. — LA VIE INTELLECTUELLE ET RELIGIEUSE

Les controverses au sujet de l'enseignement, sur l'arabisation ou le bilinguisme, débordent naturellement l'Université, parce qu'elles posent le problème de la culture nationale. Les liens étroits qui existent entre la langue arabe et l'Islam expliquent, en outre, l'interférence fréquente du problème linguistique et du problème religieux.

Cela explique que M. Allal El-Fâsi ait pu accuser l'Université marocaine d'être une « université catholique ». Il veut dire par là qu'une université qui enseigne la culture française, laquelle a été imprégnée par le catholicisme, se fait, même involontairement, le véhicule de la pensée chrétienne, de même qu'une université arabe, enseignant une culture imprégnée d'Islam, ne peut que répandre la pensée musulmane.

Cela explique aussi que le leader istiglalien, à l'occasion de la commémoration de la mort de Hay Omar Sebti (le chef d'une riche famille fasie, qui a beaucoup fait, dans les dernières années du Protectorat, pour le mouvement nationaliste et pour les écoles libres), ait appelé à reprendre le mouvement en faveur des écoles libres : « Notre pays, a-t-il déclaré, a besoin aujourd'hui de combler le vide que l'Etat laisse dans l'enseignement religieux, celui-ci étant actuellement en train de disparaître. Il ne nous reste qu'à combattre. Tout comme nous avons combattu hier la francisation en créant des écoles libres, il nous faut aujourd'hui également construire des écoles libres fondées sur un enseignement de base valable et religieux, sans compter sur le gouvernement » (*Al-'Alam*, 4 novembre).

Cela explique enfin que les oulémas, c'est-à-dire les professeurs de sciences religieuses, auxquels se sont joints des « intellectuels et hommes de pensée du Maroc », aient élaboré en mai 1970 un « Manifeste », qui recueillit près de cinq cents signatures, pour réclamer l'arabisation dans l'enseignement, dans l'administration « et dans le domaine de l'action quotidienne ». Parmi les griefs formulés contre « la politique de bilinguisme », figure en bonne place ceux-ci : « Elle affaiblit les valeurs morales et spirituelles aux yeux des générations » et « elle porte préjudice à l'enseignement islamique ».

On relève encore une attaque, dans *Al-'Alam* du 1^{er} mars, contre les « missions d'évangélisation qui répandent la mystification et qui essaient de dénaturer les vérités de la religion ». Le centre catholique « La Source », de Rabat est présenté comme « la principale » de ces missions.

3. — LES PROBLÈMES DE LA FEMME

Dans le message adressé au Conseil supérieur de la promotion nationale et du plan, à l'occasion de sa troisième session, au début d'avril, le Roi a invité un certain nombre de membres de l'Union des femmes marocaines à participer aux travaux du Conseil. Le bureau de l'Union lui a exprimé sa gratitude pour la confiance qu'il a ainsi témoignée à la femme marocaine.

Le 25 octobre a paru le premier numéro d'une revue féminine, *Aïcha*, organe de l'Union des femmes marocaines.

Au cours de sa session d'avril, le Conseil supérieur de la promotion nationale et du plan a eu à examiner les problèmes de la régulation des naissances ou « planning familial ». On a fait état des difficultés rencontrées, surtout auprès des femmes, qui seraient l'objet d'une contre-propagande intense. Et la commission spécialisée du Conseil a adopté un certain nombre de recommandations, notamment : que des organes d'information plus importants soient mis au service du programme; que l'éducation sanitaire soit propagée dans tous les milieux; que tous les médecins contribuent à faire prendre conscience à la société de l'importance du problème et à exécuter les opérations du « planning ».

A cette occasion la polémique a repris entre la presse du parti de l'Istiqlal et la presse gouvernementale. Dans son numéro du 14 avril, *Al-'Alam* a résumé les raisons de son opposition : la contraception est contraire à la religion; elle n'est pas efficace sur le plan médical et peut même être dangereuse pour la santé des femmes; elle passe à côté du véritable problème qui est de réaliser le développement pour assurer du travail à tous les citoyens. Et d'affirmer une fois de plus que « un pays comme le Maroc pourrait faire vivre quarante millions d'habitants ».

Le quotidien officieux *Al-Anba* a répondu le 17 avril, sans d'ailleurs citer l'autre journal. Il s'est efforcé de répondre surtout aux objections de caractères religieux — les plus redoutables évidemment — en opérant une

distinction entre la « limitation » des naissances qui serait effectivement contraire à l'Islam, et leur « régulation » qui, elle, serait légitime. Tout ceci constitue un indice supplémentaire des difficultés rencontrées par la politique du « planning familial », surtout dans les masses rurales, qui forment la majorité de la population.

Puisque nous parlons de population, notons que le recensement prévu pour juillet 1970 a été ajourné au dernier moment, en raison du référendum, et remis à l'été 1971.

*
**

Les missions culturelles étrangères ont fait l'objet d'un long reportage dans *Al-'Alam* des 1^{er} et 8 mars. Il est question des centres culturels américain, soviétique, français et espagnol. Les parties consacrées au premier et au troisième sont plus critiques que les deux autres. Un hommage est rendu « au dynamisme et à la grande sensibilité des animateurs des Centres culturels français et à la qualité du « décor ». Un étudiant interrogé sur la Mission française pense qu'elle est « au service de son pays et tente de convaincre les autres de la qualité de sa pensée, pour ne pas dire du bien fondé de sa politique » et que son activité a pour résultat, chez les jeunes Marocains, « l'occidentalisation de l'esprit, si bien que celui-ci se trouve isolé par rapport aux événements de la vie et se fait une idée factice de la gloire du pays qui se livre à ces activités ». Et le journal déplore l'insuffisance ou même l'inexistence d'institutions culturelles nationales, « qui font que notre jeunesse est une proie que se disputent les diverses missions ».

La « francophonie », chère à certains pays d'Afrique noire, n'a pas très bonne presse, on le sait, au Maghreb (sauf en Tunisie), qui se réclame de « l'arabophonie ». Mais l'existence d'une élite qui parle et écrit, parfois, admirablement, le français pose des problèmes qui ont été souvent débattus en Algérie. La revue marocaine (de langue française) *Souffles*, publiée à Rabat, consacre dans son numéro de mars-avril 1970 une vingtaine de pages au thème « Nous et la francophonie ». A. Laâbi consacre ses réflexions à « la littérature maghrébine actuelle et la francophonie ». « Notre attitude fondamentale, écrit-il, nous pouvons la caractériser par la formule de *co-existence* mais une coexistence non *pacifique* (c'est l'auteur qui souligne), empreinte de vigilance... Assumant provisoirement le français comme instrument de communication, nous sommes conscients, en permanence, du danger dans lequel nous risquons de tomber et qui consiste à assumer cette langue en tant qu'instrument de culture ». On aboutirait ainsi à une « opération de transculturation, sans que le but recherché exprimer notre totalité, soit une quelconque synthèse de cultures ». Et l'auteur de redire que « la littérature maghrébine ou négro-africaine d'expression française ne pouvait être qu'une littérature terroriste c'est-à-dire une littérature brisant à tous les niveaux (syntaxe, phonétique, morphologie, graphie, symbolique etc.) la logique originelle de la langue française ». Pour l'avenir, « nous tenons à affirmer clairement que notre littérature de demain devra surmonter le bilinguisme. Cette option ne saurait admettre aucune hésita-

tion ». Mais la production maghrébine en langue arabe est objet elle aussi, de « vigilance ». « ... Notre langue nationale ne doit pas être un alibi pour l'écrivain, qui se croit quitte en matière d'« authenticité » ou de « réalisme » lorsqu'il s'exprime en arabe ».

Un nouveau quotidien de langue française a commencé de paraître en mars 1970, à l'occasion de la fête du Trône. Il s'agit de la *Dépêche*, dirigée par M. Mehdi Bennouna, président-directeur général de l'agence Maghreb-Arabe Presse. C'est le quatrième quotidien de langue française, les trois autres étant l'*Opinion*, organe du parti de l'Istiqlal, La *Vigie Marocaine* et le *Petit Marocain*. La *Dépêche* se présente comme un « quotidien indépendant ».

4. — SYNDICALISME ET PROBLÈMES DU TRAVAIL

Dans le domaine syndical, on relèvera la création en juillet 1970 d'une nouvelle centrale, « l'Union des Travailleurs Marocains », dont le secrétaire général est M. Driss Zemri. Son effort de recrutement s'est limité au moins au début, à l'agglomération de Casablanca. Elle se déclare « apolitique » mais paraît être d'inspiration gouvernementale; elle s'est en tout cas prononcée pour le « oui » au référendum constitutionnel, tandis que l'U.M.T. et l'U.G.T.M. recommandaient de voter « non » et, un peu plus tard, appelaient les travailleurs à refuser toute participation aux élections législatives.

L'U.G.T.M., apparentée au parti de l'Istiqlal, a tenu son 3^e congrès du 5 au 7 décembre. M. Abderrazak Afilal a été réélu secrétaire général. La motion finale réclame une « politique d'autarcie », la suppression des privilèges et l'évacuation des bases militaires concédées à l'armée américaine.

Le parti de l'Istiqlal lui-même se préoccupe de plus en plus des problèmes économiques et sociaux. Dans un appel adressé le 24 mai à toutes les organisations nationales, il a demandé l'établissement d'un programme d'urgence, comportant notamment la restitution des terres aux paysans et la participation des ouvriers à la gestion des entreprises. Le conseil national du parti revenait sur le premier de ces deux points le 28 octobre et, constatant que 90 % des agriculteurs possédaient moins d'un hectare, réclamait une réforme agraire.

L'acuité du problème des terres s'est révélé brutalement à l'occasion des incidents du douar Khalifa, près de Souk-el-Tleta du Gharb, le 28 novembre, où un affrontement entre paysans et forces de l'ordre fit cinq tués et dix blessés parmi les premiers: des terres domaniales ayant été cédées à des propriétaires fonciers et ceux-ci ayant voulu procéder aux labours, les paysans du village, qui espéraient que ces terres leur seraient attribuées, s'y opposèrent par la force. Dans un communiqué publié le lendemain, le ministère de l'Intérieur attribua ces troubles à des « opportunistes », mais décida de rendre caduque la vente de la terre en litige.

L'Union Marocaine du Travail reste de loin la plus puissante des organisations syndicales du Maroc. Son secrétaire général, M. Mahjoub ben Seddiq, est une personnalité d'importance internationale. Il a présidé le 8 décembre la première réunion du comité syndical international de solidarité avec les travailleurs et le peuple palestiniens. Des contacts officiels ont eu lieu, au cours de l'année entre l'U.M.T. et les deux grandes centrales syndicales françaises; C.G.T. et C.F.D.T. Une délégation de la première, conduite par M. Seguy en personne, s'est rendue au Maroc en janvier, sur l'invitation de M. Ben Seddiq. Dans une conférence de presse, M. Seguy a évoqué les entretiens entre les deux délégations, qui ont porté sur le sort des ouvriers en France et au Maroc et sur la situation au Proche-Orient, en Europe et en Afrique. La délégation de la C.F.D.T., conduite par M. André Jeanson, s'est rendue au Maroc du 23 au 25 mars, date qui correspondait au 15^e anniversaire de la fondation de l'U.M.T.

L'Avant-Garde, organe de l'U.M.T., a reparu le 21 juillet après une disparition qui a duré trois ans.

L'augmentation du prix de la vie a provoqué des revendications de salaires et un certain nombre de grèves: chez les cheminots du 20 au 22 juillet; chez les travailleurs du port d'Agadir, qui, en conflit non seulement avec leurs employeurs mais avec les cadres syndicaux, démissionnèrent en masse de leurs syndicats le 4 octobre; chez les travailleurs de l'Office chérifien des phosphates, le 24 novembre, à l'initiative de l'U.M.T.; à Royal Air Maroc le 26 décembre (grève d'avertissement de deux heures, venant aussi de l'U.M.T.).

Le problème de l'emploi demeurant aussi aigu, le gouvernement cherche à accroître le nombre des travailleurs marocains qui émigrent vers l'Europe occidentale. Le 30 janvier, le bureau de recrutement néerlandais de Casablanca a embauché 250 ouvriers marocains pour aller travailler en Hollande et le 12 novembre a été signé un projet d'accord maroco-néerlandais de sécurité sociale pour les travailleurs résidant dans ce pays. Le 21 avril, le Maroc et la République fédérale allemande signaient un accord sur l'accroissement du nombre de travailleurs marocains en R.F.A., qui doit passer de 8 000 à 14 000.

C'est dans le discours du Trône, le 3 mars, et en pleine crise universitaire que le Roi a annoncé la décision prise par le gouvernement « d'aller de l'avant dans la marocanisation du secteur tertiaire ». Il en était question depuis un certain temps, si la décision a été prise à ce moment là, on peut penser que le profond malaise de la jeunesse des facultés et lycées, inquiète pour son avenir, n'y a pas été étranger. La « marocanisation » de ce secteur de l'économie était depuis longtemps réclamée par une bourgeoisie en général bien pourvue. Si l'opération n'avait pour résultat que d'accroître les revenus de cette dernière, on peut penser qu'elle n'atteindrait son but ni sur le plan économique ni sur le plan politique. C'est pourquoi le Roi a jugé bon d'affirmer qu'elle ne saurait être faite au profit « de nationaux déjà fortunés ». Et pour que cette marocanisation soit une réussite, non un facteur de régression, elle exige « la formation de cadres qualifiés », ce qui ramène au problème de l'enseignement.

C'est la colonie française qui sera la plus touchée par ces mesures. Mais les places qu'elle occupe encore dans ce domaine ne sont plus très nombreuses, et l'on peut se demander ce que représenteront les emplois ainsi libérés, face aux exigences de la poussée démographique. Mais l'Etat ne peut guère compter sur la fonction publique pour offrir des débouchés aux jeunes diplômés, car ses effectifs sont déjà pléthoriques : les titulaires, dont le nombre s'élevait en 1954 à environ 12 000 (Marocains seulement) atteignaient en 1964 le chiffre de 150 000 et l'on pense qu'ils dépassent actuellement les 200 000, alors que l'administration du Protectorat comptait 35 000 titulaires, y compris les étrangers. La majorité de ces fonctionnaires sont jeunes : 70 % ont moins de 30 ans, 22 entre 35 et 50 ans. C'est encore plus vrai pour les cadres de direction dont la moitié seulement ont plus de 25 ans. « Près de la moitié passera donc le cap de l'an 2 000 », comme le faisait remarquer un sociologue marocain, M. Khatibi.

André ADAM.